

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01059 Numéro SIREN : 844 332 684 Nom ou dénomination : 3SD DBA

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005195

3SD DBA
S.A.S.U. au capital de 2.500,00 Euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET

RCS GRASSE 844 332 684

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30/09/2023

Approbation comptes 30/06/2023

N° D'ORDRE	NOM PRENOM	ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
1	Serge DURU 686 Chemin du Flaquier – 06530 LE TIGNET	25	1	

Monsieur Le Président certifie sincère et véritable la présente feuille de présence à 25 actions représentant 25 voix.

Le Président.

3SD DBA
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2 500.00 euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET
RCS TRIBUNAL COMMERCE GRASSE 844 332 684

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 Septembre,
A 11 heures,

Monsieur DURU Serge détenant 25 actions, seul actionnaire de la société **3SD DBA**,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur DURU Serge, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Juin 2023,

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.2023 ;
- l'affectation du résultat dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article 227-10 du code de commerce ;
- question diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique sur les bases du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 63 422.96 euros :

Répartition :

En réserve légale	0.00 euros
En autres réserves	0.00 euros
En report à nouveau	33 422.96 euros
En dividendes	30 000.00 euros



A l'issue de l'opération les capitaux propres de la SASU 3SD DBA se répartiront ainsi :

Capital social	2 500.00 euros
Réserve légale	250.00 euros
En report à nouveau	73 733.95 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire brut est donc de 1 200 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30/09/2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Année 2023	30 000 euros	
Année 2022	70 000 euros	
Année 2021	65 000 euros	

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, qu'il a passé avec la Société au cours du précédent exercice.

L'associé unique précise qu'en application de l'article 42.2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur DURU Serge
Le président et actionnaire



3SD DBA
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 2 500.00 euros
Siège Social : 686 Chemin du Flaquier Nord
06530 LE TIGNET
RCS TRIBUNAL COMMERCE GRASSE 844 332 684

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE au 30 Septembre 2023
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique sur les bases du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 64 422.96 euros :

Répartition :

En réserve légale	0.00 euros
En autres réserves	0.00 euros
En report à nouveau	34 422.96 euros
En dividendes	30 000.00 euros

A l'issue de l'opération les capitaux propres de la SASU 3 SD DBA se répartiront ainsi :

Capital social	2500.00 euros
Réserve légale	250.00 euros
En report à nouveau	74 733.95 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire brut est donc de 1 200 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 30/09/2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende, qui a donné lieu, en totalité, au paiement de l'acompte susvisé, est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est ventilé dans le tableau ci-dessous.

Année 2023	30 000 euros	
Année 2022	70 000 euros	
Année 2021	65 000 euros	

SD

TROISIEME RESOLUTION

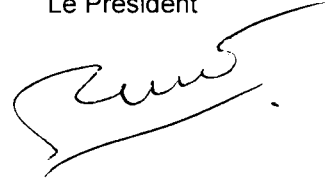
L'associé unique, approuve les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, qu'il a passé avec la Société au cours du précédent exercice.

L'associé unique précise qu'en application de l'article 42.2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur DURU Serge
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duru', with a long horizontal flourish extending to the right.

Exercice ouvert le	01/07/22	et clos le	30/06/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
3SD DBA 686 CHEMIN DU FLAQUIER NORD 06530 LE TIGNET	
SIRET 8 4 4 3 3 2 6 8 4 0 0 0 1 9	Mél sduru@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	Activités exercées PROGRAMMATION INFORMATIQUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	36 397	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>		
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : ABCN TOURRETTES LES MERCURIALES 83440 TOURRETTES Tél : 0494760689	Nom et adresse du conseil : <i>certifié conforme à la législation</i> <i>Sduru</i>
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date 29/09/23 Lieu LE TIGNET
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT DURU SERGE
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :	Signature

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	70 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i		70 000			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)					70 000
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1			2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
							0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVL.T imputée sur les PVL.T de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVL.T réalisée au cours de l'exercice					
					MVL.T restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		3SD DBA				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		686 CHEMIN DU FLAQUIER NORD		06530		LE TIGNET		
SIRET		8 4 4 3 3 2 6 8 4 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
						Exercice N clos le		
						3 0 0 6 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		
		1		2		3		
AC IIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		
		{	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	16 781	030	3 551	
	Immobilisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044	16 781	048	3 551	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *		068	15 054	070	15 054
			Autres * (3)		072	5 718	074	5 718
	Valeurs mobilières de placement			080		082		
	Disponibilités			084	91 395	086	91 395	
	Charges constatées d'avance *			092	539	094	539	
Total II			096	112 707	098	112 707		
Total général (I + II)				110	129 487	112	3 551	
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			2 500	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			250	
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)			132				
	Report à nouveau			134			40 311	
	Résultat de l'exercice			136			63 423	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
Total I				142			106 484	
Provisions pour risques et charges				154				
Total II								
DETTES (*)	Emprunts et dettes assimilées			156			4 230	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			17	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172			15 206	
	Produits constatés d'avance			174				
Total III				176			19 453	
Total général (I + II + III)				180			125 937	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		15 174	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		7 723	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3SD DBA

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 0 0 6 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210										
	Production vendue	{	biens	{	215		214										
			services *		217		218	131 161									
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222								
	Production immobilisée*								224								
	Subventions d'exploitation reçues								226								
	Autres produits								230	4							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	131 165							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234								
	Variation de stocks (marchandises)*								236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240								
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)								242	13 722							
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)								243	311	244	935					
	Rémunérations du personnel*								250	26 591							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	9 601							
	Dotations aux amortissements*								254	3 325							
	Dotations aux provisions								256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		{	262	2								
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260												
Total des charges d'exploitation (II)								264	54 176								
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	76 989								
Produits financiers (III)				280		Charges financières (V)		294	114								
Produits exceptionnels (IV)								290	7 723								
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		{	300	5 701									
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348													
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	15 474								
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	63 423								
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	63 423	314									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								318								
	Provisions non déductibles*								322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)								324	15 474							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		)	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997								
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)								986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)								981		JEI (44. sexies A)		989					
ZRD (44 terdecies)								127		ZRR (44. quinquies)		138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)								991		Investissements outre-mer		344					
ZFANG (44 quaterdecies)								345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					
BUD (44 sexdecies)								992									
dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit								346						350	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)								655							
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)								643							
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)								645							
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)								647								
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)								648								
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)								641								
	Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)								990								
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)								649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352	78 897	354			
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356								
	Déficits antérieurs reportables *								dont imputés sur le résultat				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		370	78 897	372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 3SD DBA						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 357	462	14 641	464	12 357	466	14 641	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 607	472	533	474		476	2 140	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	13 964	492	15 174	494	12 357	496	16 781	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 074	552	2 829	554	6 656	556	2 246
	Autres immobilisations corporelles	560	809	562	496	564		566	1 305
TOTAL		570	6 882	572	3 325	574	6 656	576	3 551

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1 LIBERTY		2		3		4		5	
	MOTORCYCLES									
	6		7		8		9		10	

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1	12 357	6 656	5 701	7 723	2 022			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 12 357	580 6 656	582 5 701	584 7 723	586 2 022	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations		590 583 594 595
TOTAL					596 2 022	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3SD DBA

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 26 232
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 1 104
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		3SD DBA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/07/2022		et clos le	
		30/06/2023		Durée en nombre de mois	
				12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
				137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
					026
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					
Période de référence		024			016
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art
38 de l'ann III au CG
(1))Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2023

SIREN

844332684

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3SD DBA

ADRESSE (voie)

686 CHEMIN DU FLAQUIER NORD

CODE POSTAL

06530

VILLE

LE TIGNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	I	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	25

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DURU Prénom(s) SERGE
Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 25,00
Naissance Date 03/09/1960 N° Département 71 Commune LE CREUSOT Pays France
Adresse N° 686 Voie CHEMIN DU FLAQUIER NORD
Code Postal 06530 Commune LE TIGNET Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance Date N° Département Commune Pays
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD